



Edito

Par François Veillerette,
Directeur de Générations Futures

Nous approchons de la fin de l'année, on s'achemine donc doucement vers l'heure du bilan. Le constat que nous pouvons faire pour Générations Futures est qu'en cette année 2016 nous n'avons pas chômé mais que beaucoup reste encore à faire.

Comme vous pourrez le lire dans cette nouvelle lettre nous avons été très présents sur le dossier des perturbateurs endocriniens. Nous avons, grâce à des enquêtes très médiatiques, démontré qu'il était plus que temps d'agir pour réduire l'exposition des populations à ces substances dangereuses. Nous avons aussi poursuivi notre travail de soutien et conseil aux victimes des pesticides et bien sûr nous n'avons pas manqué de mettre en avant les nombreuses alternatives aux pesticides qui voient le jour partout en France.

Grâce au combat mené par chacun et chacune des personnes ou organisations qui nous soutiennent et avec lesquelles nous collaborons, nous pouvons constater que le travail assidu finit par payer même s'il nous reste beaucoup à faire. Des études récentes viennent renforcer notre détermination. Ainsi un rapport, paru fin octobre, de l'Institut Technique de l'Agriculture Biologique (ITAB) s'est intéressé aux bénéfices de l'agriculture biologique. Ce rapport démontre, s'il en était besoin, que ces bénéfices viennent d'abord de l'absence d'externalités négatives sur l'environnement et sur la santé humaine liées à la non-utilisation des pesticides de synthèse en agriculture biologique.

Le jour de la sortie de ce rapport, une autre étude venait démontrer, là aussi s'il en était besoin, que l'exposition aux perturbateurs endocriniens (PE) a un coût énorme pour notre société. Le coût sanitaire direct et indirect de l'exposition aux produits contenant des PE pourrait s'élever à plus de 340 milliards de dollars par an aux Etats-Unis, soit plus qu'en Europe (où le coût est déjà de 150 à 260 milliards d'€). La différence entre les deux serait le fait de réglementations différentes, plus protectrices dans l'UE. Cette étude scientifique démontre donc que, grâce à une action volontariste notamment au travers de réglementations protectrices, il est possible d'avoir un impact positif sur les finances publiques et surtout sur la santé humaine.

C'est pourquoi notre association n'aura de cesse de rappeler à nos dirigeants nationaux et européens de faire le choix de politiques publiques qui privilégient la protection de la santé et de notre environnement car comme nous l'avons proclamé avec nos partenaires du Rassemblement pour la planète : « Polluer nos enfants nuit gravement à l'avenir ! »... Il n'y a donc plus qu'à suivre le bon chemin !

Remerciement à tous les rédacteurs de cette lettre d'information : Guillaume Bodin, Sophie Bordères, Jean-Paul Briotet, Elsa Kussel, Nadine Lauverjat, Manon Petit, François Veillerette, Sylvain Willig.

Sommaire

- 2 Arrêté 2006 : L'utilisation des pesticides ne devrait pas se faire au détriment de la santé et de l'environnement.
- 3 Professionnels exposés aux pesticides : quand les salariés de l'agroalimentaire se rebiffent
- 4 Procès des faucheurs volontaires : Trois questions à Sylvain Willig
- 5 Santé : Demandons de meilleurs critères d'identification des perturbateurs endocriniens !
Une victoire juridique de PAN Europe accroît la transparence pour les Européens
- 6 Des pesticides perturbateur endocriniens dans des mueslis
CETA : signature des États membres après de nombreux désaccords
- 7 Trois jours au Tribunal International Monsanto
- 8 Pétition : Demandons aux candidat(e)s à l'élection présidentielle de protéger nos enfants des pollutions
Un nouveau site internet et un nouveau logo et des stickers pour Générations Futures !
- 9 12ème SPAP : Plus que jamais, montrons que les alternatives aux pesticides existent !
0 phyto 100% bio bientôt au cinéma grâce à vous !
- 10 Le mot de Jean-Paul, relais local en région Lyonnaise
De nouveaux relais locaux à Tours et à Angoulême !
- 11 Rétrospective sur 2016 : une année riche en actions
Devenez un bénévole actif sur les réseaux sociaux !
- 12 A quoi servent vos dons ?
Agenda

Le Gouvernement français cède aux pressions de la FNSEA et refuse de garantir un haut niveau de protection de l'environnement et des populations exposées aux pesticides.

Le 6 juillet 2016, l'Association Nationale Pommes Poires (ANPP) a obtenu l'abrogation, pour une question de forme (non notification à l'UE) d'un arrêté de 2006 fixant les règles en matière d'utilisation de pesticides. Le Gouvernement a six mois pour proposer un nouvel arrêté (3 mois dans les faits car il doit ensuite transmettre l'arrêté à l'UE). La date butoir est donc le 7 janvier 2017 pour la promulgation du nouvel arrêté si la France ne veut pas se retrouver avec un vide juridique avant la reprise des épandages en début d'année.



Depuis 3 mois, nos associations n'ont eu de cesse d'interpeller les différents ministères¹ impliqués dans la réécriture de ce texte afin de pouvoir prendre part aux discussions. Aucune réponse n'est venue du ministère de l'Agriculture, nous avons en revanche pu rencontrer entre mi-octobre et fin octobre – bien tardivement – les ministères de la Santé et de l'Environnement. Entre temps, nous avons appris que les discussions se passaient, depuis plusieurs semaines, dans une forme de cogestion entre le « monde » agricole et l'Etat au sein d'un comité, le fameux CORENA (ou comité des normes) mis en place par le Premier Ministre, Manuel Valls, dans l'urgence après les actions des agriculteurs en 2015. C'est donc là, dans l'opacité la plus totale, que s'est joué l'avenir de l'utilisation des pesticides et donc le sort de notre environnement et des milliers de personnes exposées régulièrement à ces produits toxiques.

Revirement et indécisions.

Un texte proposé par le ministère de l'Agriculture (MAP), insuffisant (zones non traitées mal définies et inadaptées) et **même dangereux sur certains aspects** (délais de rentrée et force du vent), a circulé et semblait sur le point d'être arbitré. Malgré la faiblesse du texte proposé par le MAP, l'introduction notamment de la notion de protection des habitations avec une Zone sans Traitement permettait d'ouvrir des perspectives et des discussions sur le sujet de l'exposition des populations riveraines à ces toxiques (les ministères de la Santé et de l'Environnement étant à l'écoute sur cet aspect du dossier). Finalement, Manuel Valls aurait pris tout le monde de court en décidant de garder l'arrêté de 2006 tel

quel, avec cependant l'ajout de « modifications techniques » dont nos associations ne savent rien.

Monsieur Valls sait-il qu'entre 2006 et 2016, 10 ans se sont écoulés et que de nombreuses données ont changé sur ce dossier des pesticides ?

Enjeux et contexte.

Alors que :

- La consommation de pesticides ne diminue pas malgré un plan censé réduire par 2 cet usage : + 9% entre 2013 et 2014²,
- le nombre de reconnaissances en maladie professionnelle liées aux pesticides ne cesse d'augmenter, que de multiples rapports³ parus depuis 10 ans ne cessent de pointer les dangers des pesticides et les carences en matière de gestion du risque,
- la contamination des eaux et de l'environnement est toujours plus importante,
- les témoignages d'« accidents » pour cause d'usage inapproprié de ces toxiques sont de plus en plus nombreux⁴,
- une majorité de français attendent des mesures de protection face aux dangers des pesticides⁵.

Le Gouvernement, lui, semble sourd et aveugle devant ces faits. Par manque de courage et de lucidité politique, il refuse de prendre les décisions qui s'imposent en matière de santé publique et de protection de l'environnement, cédant aux sirènes alarmistes et grossières de certains représentants agricoles.

« En attendant, le gouvernement a donc reculé, il ne prendra aucune mesure réelle de protection, nos organisations vont continuer à recevoir des appels au secours de trop nombreuses victimes des pesticides – qu’il s’agisse de professionnels ou de riverains, de même l’environnement et nos cours d’eau continueront d’être pollués par ces toxiques. Il ne nous reste plus alors que les recours juridiques pour faire entendre nos positions, défendre l’environnement et la santé des personnes exposées. » déclare François Veillerette.

Dossier de presse à consulter : http://www.generations-futures.fr/2011generations/wp-content/uploads/2016/11/Dossier_presse_arrete_2006_021116_def.pdf

Professionnels exposés aux pesticides : quand les salariés de l’agroalimentaire se rebiffent

Cela fait maintenant plusieurs années que Générations Futures collabore avec le Syndicat Solidaires et d’autres partenaires pour rendre visibles au niveau national les salariés de l’agroalimentaire victimes des pesticides.



Les situations dramatiques de **Laurent Guillou et Stéphane Rouxel, ex-salariés de Nutréa-Triskalia** ont été rendues publiques au niveau national en 2011. Après ces accidents Stéphane et Laurent ont développé une maladie très invalidante, l’hypersensibilité aux produits chimiques multiples (M.C.S en anglais) et ont été licenciés par leur employeur, qui niait ses responsabilités et refusait d’indemniser ses salariés victimes. Pour mémoire, le 11 septembre 2014 le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (Tass) de Saint Brieuc **condamnait pour faute inexcusable leur ex-employeur suite à leurs plaintes pour intoxication aux insecticides sur leur lieu de travail à Plouisy.**

Or, dans un jugement du 22 septembre 2016, le **TASS de Saint Brieuc a rendu justice à Laurent et Stéphane en ordonnant qu’ils soient indemnisés d’un montant de 114 190€ pour Laurent et 104 750€ pour Stéphane pour le préjudice qu’ils ont subi.** S’il s’agit là d’une victoire, le combat juridique est loin d’être terminé pour eux. Laurent et Stéphane se sont portés partie civile auprès du Tribunal de Grande Instance de Saint Brieuc, dans le cadre de la plainte au pénal qu’ils

¹ Agriculture, Economie, Environnement et Santé

² Chiffres ECOPHYTO

³ Rapport du Sénat 2012, Pesticides et santé : INSERM 2013, Exposition des professionnels : ANSES 2014

⁴ Cf. la mise en examen de 2 châteaux dans le Blayais et les 1000 témoignages du site victimes-pesticides.fr

⁵ Cf. sondage IFOP/Générations Futures sur les ZNT espérés par 83% des français

ont déposée en 2010 après leur deuxième accident du travail et leur intoxication et attendent que le Tribunal des Prud’hommes de Guingamp statue sur leurs licenciements.

Quelques semaines avant cette victoire, d’autres salariés de l’agroalimentaire malades des pesticides osaient évoquer leur situation en révélant lors d’une conférence de presse tenue à Rennes début septembre les pratiques particulièrement irresponsables de ce fleuron de l’industrie agroalimentaire mettant gravement en danger la santé de nombreux salariés. Ainsi, Raymond et Noël Pouliquen ont exposé le combat mené pour faire reconnaître leur maladie professionnelle après avoir été gravement intoxiqués par des pesticides sur leur lieu de travail au sein de la plateforme logistique de la coopérative agricole et agroalimentaire Triskalia. Ils ont aussi montré que d’autres ex-collègues étaient aussi tombés malades (cancers), certains étant décédés depuis.

Lire sur le site de Générations Futures : <http://www.generations-futures.fr/?s=triskalia>

Procès des faucheurs volontaires : 3 questions à Sylvain Willig

Deux faucheurs volontaires ont été jugés le 30 septembre à Privas pour avoir agi dans une action dénonçant la vente du glyphosate (classé cancérogène par le CIRC le 20 mars 2015) dans les supermarchés, dans deux magasins du sud de l'Ardèche. Ces enseignes avaient alors porté plainte.

Sylvain Willig, faucheur volontaire, s'est beaucoup impliqué dans le soutien aux deux personnes jugées. Il était présent au tribunal et répond à nos questions :

Pouvez-vous nous rappeler quelle a été l'action et l'objectif des faucheurs et faucheuses volontaires qui ont été jugés à Privas le 30 septembre ?

Les Faucheurs Volontaires mènent un combat contre les OGM et l'agriculture industrielle qui les utilise. Les OGM sont dans leur majorité développés pour être tolérants aux herbicides des sociétés qui les vendent. Les OGM transgéniques ne sont plus cultivés en France, mais sont importés massivement pour nourrir les animaux d'élevage. Dans les pays où ils sont cultivés, les épandages d'herbicides sont la cause de maladies et malformations intolérables. Les OGM mutés sont cultivés en France (tournesol et colza sur 150 000 ha environ) et utilisés dans l'alimentation humaine...

Le 19 mars 2016, les Faucheurs Volontaires ont dénoncé les liens entre épandages de pesticides et OGM, et la dangerosité particulière des herbicides contenant du glyphosate. Ils ont peint symboliquement les bidons concernés pour empêcher leur commercialisation dans 34 magasins.

Comment s'est déroulé le procès ?

Quatre témoins étaient cités par notre avocat, Me Guillaume Tumerelle : Paul Bousquet, médecin membre d'Alerte Médecins Pesticides, Leïla Jenkins, militante argentine, Frédéric Jacquemart, biologiste, Président de la FRAPNA Ardèche et ancien membre du Haut Conseil aux Biotechnologies, et Joël Spiroux de Vendômois, médecin, chercheur et Président du Comité de Recherche et d'Information Indépendante sur le Génie Génétique (CRIIGEN).

Ils ont donné de nombreuses informations très étayées sur la nocivité de la molécule glyphosate, et ont expliqué que la dangerosité des produits vendus, comme le RoundUp, était aggravée de plusieurs centaines à plusieurs milliers de fois par des coformulants, pas ou très peu évalués. Ils ont dénoncé l'incurie de la toxicologie réglementaire, les défaillances des procédures d'évaluation et les conflits d'intérêt flagrants dans les instances décisionnelles. Ils ont alerté sur l'ampleur des catastrophes sanitaires en cours en Europe et dans les zones géographiques plus touchées encore, comme l'Amérique du Sud, et sur l'impact



environnemental et agronomique également très important. Ils ont manifesté leur solidarité avec les prévenus, en soulignant la nécessité de toucher les citoyens par des actions allant au-delà de la simple information.

L'audience a duré 3 heures ! Le Président du Tribunal a posé de multiples questions, montrant un réel intérêt pour comprendre tant le fond du dossier que l'engagement militant des Faucheurs.

Le Procureur a requis une peine symbolique de 200 € d'amende avec sursis pour chacun des prévenus. Le plaignant, PDG de Bricomarché Aubenas, a demandé 500 € de dommages et a déclaré qu'il cesserait progressivement de vendre ces produits, dont il n'avait pas conscience de la dangerosité !

La plaidoirie s'est conclue par les demandes suivantes : la relaxe des Faucheurs, la remise en cause des procédures d'évaluation en droit français afin de revenir sur la validité des autorisations de mise sur le marché, et la remise en cause des évaluations au niveau européen, avec une demande de question préjudicielle à la Cour de Justice de l'Union Européenne que seul le juge ou l'Etat est en droit de saisir. Entre 300 et 500 personnes étaient venues pour soutenir les Faucheurs ardéchois. Le rendu du jugement* est prévu le 4 novembre 2016.

**Edit du 5 novembre 2016 : Le tribunal a condamné les deux faucheurs à une peine symbolique : 200 € d'amende avec sursis chacun. Concernant les intérêts civils, il les condamne solidairement à 500 € pour le préjudice matériel et 1 € symbolique pour le préjudice moral.*

Qu'envisagent les faucheurs et faucheuses après ce procès ?

Cet événement nous renforce dans notre détermination ! **Des actions continueront à être menées contre la commercialisation et l'usage des herbicides, pour dénoncer les importations d'OGM** (destruction de stocks de tourteaux de soja comme à St Nazaire le 3 juillet dernier)... Et les arrachages de parcelles d'OGM en plein champ se poursuivent également bien sûr.

Santé : Demandons de meilleurs critères d'identification des perturbateurs endocriniens !

Comme vous le savez sûrement si vous êtes un lecteur assidu de notre lettre d'information, on discute ardemment en ce moment au niveau de la Commission européenne de la définition des critères des perturbateurs endocriniens (PE).

Pour mémoire, le 15 Juin de cette année (soit plus de 3 ans après la date prévue), la Commission européenne a enfin publié sa proposition de critères pour identifier les PE pour les législations européennes des biocides et pesticides. A la suite de la publication de cette proposition, il s'est ensuite tenu des réunions avec les Etats membres et avec les parties prenantes ainsi que deux consultations publiques sur ces critères.

Fin septembre, les experts et les représentants officiels des 28 Etats membres se sont à nouveau réunis pour discuter davantage de ces critères proposés à Bruxelles. Les pays de l'UE au sein du Comité permanent « pesticides » devront voter sur les propositions dans l'une des réunions ultérieures de ce Comité (très certainement aux alentours des 6 ou 7 décembre 2016).

Si la proposition finale, que la Commission peut encore changer à la suite des discussions, est approuvée par le Comité, il reviendra ensuite au Parlement européen et au Conseil de décider. Ils auront 3 mois pour dire s'ils veulent rejeter ou non cette proposition.

Aucun vote en revanche ne sera nécessaire pour ce qui est de la Directive sur les biocides, celle-ci étant d'application directe.

Il est important de savoir qu'**en l'état actuel des choses, la proposition de la Commission tombée en juin ne nous satisfait pas du tout**, tant en termes de contenu et paramètres scientifiques, qu'en termes de protection de



Est-ce que notre gouvernement demandera de meilleurs critères définissant les perturbateurs endocriniens pour protéger notre santé ?

EDC-Free Europe

la santé de l'homme et de l'environnement. Lorsque la proposition de critères a été publiée en juin, la Coalition EDC-Free, dont Générations Futures est membre, a exprimé son étonnement, condamnant fermement la proposition.

Le 29 juillet, l'ANSES a publié un avis critique de cette proposition et une définition bien plus ambitieuse. Cet avis propose l'adoption d'une définition incluant les PE présumés ou suspectés. Alors que la proposition de la Commission "repose sur une seule catégorie, écartant la notion de PE suspecté", rappelle l'Anses. En déplacement à l'Anses la veille de la publication de cet avis, Ségolène Royal, avait elle aussi jugé la position de la Commission « extrêmement décevante ». Tout comme le 27 juillet, l'Endocrine Society, société savante internationale d'endocrinologie, qui s'était insurgée contre ces critères trop restrictifs, peu à même, selon elle, de protéger la population.

Pour ces raisons, nous maintenons la pression et demandons instamment à tous les gouvernements nationaux de rejeter la proposition de la Commission dans sa forme actuelle et insistons sur des changements majeurs pour veiller à ce que les PE auxquels nous sommes exposés soient identifiés comme tels et donc interdits d'utilisation comme cela était initialement prévu dans la législation européenne afin de protéger notre santé.

Une victoire juridique de PAN Europe accroît la transparence pour les Européens

PAN Europe, le réseau européen que préside notre porte-parole François Veillerette et dont est membre Générations Futures, a remporté le 20 septembre une victoire juridique à la Cour européenne de justice contre la Commission européenne (DG Commerce), qui lui avait refusé l'accès à des documents contenant des informations sur les perturbateurs endocriniens (PE).

En effet, **la Cour européenne du Luxembourg a, dans cette affaire, rejeté l'argument de la Commission européenne d'« une politique en cours » lui permettant, selon elle, de refuser le droit au public d'accéder aux documents des organes communautaires.** La Cour note que l'affirmation selon laquelle la publication de ces documents entraverait le processus de décision sur les PE n'est pas recevable. De même, **les arguments avancés par la Commission sur le fait que ces documents sont de « nature préliminaire » ou à « usage interne » ne peuvent plus être retenus.**

Selon la Cour, ce sont des « revendications générales, vagues et imprécises » qui ont été avancées par la Commission pour justifier de son refus. Ces arguments passent, selon la Cour, à côté de l'objectif global de la réglementation 1367/2006 visant à créer « une union encore plus étroite entre les peuples d'Europe, dans laquelle les décisions sont prises aussi ouvertement que possible et le plus près possible des citoyens ». Si la Commission souhaite bloquer l'accès aux documents à l'aide de l'article 4, elle devra désormais fournir des informations précises et spécifiques, ce qu'elle n'a pas réussi à faire ici.

Des pesticides perturbateurs endocriniens dans des mueslis

100 % des échantillons non bio analysés contiennent des résidus de pesticides, aucun des échantillons bio analysés n'en contient !

Vous avez peut-être vu, lu ou entendu mi-octobre dans les médias une information sur une nouvelle enquête montrant la présence de résidus de pesticides dans des mueslis? Si oui, alors vous savez peut-être déjà l'essentiel ! Si non, voici en substance quelques-uns des éléments qui ressortent de notre nouvelle enquête !

Notre association a acheté et fait analyser 15 paquets de muesli aux fruits non bio et 5 bio et les résultats sont sans appel : 100 % des échantillons non bio analysés contiennent des résidus de pesticides (avec en moyenne 9,4 résidus) ainsi que des perturbateurs endocriniens. Aucun des échantillons bio analysés n'en contient !

Cette enquête a eu de très nombreuses retombées médiatiques : France Inter, France 2, France Info, Le Parisien, Le Canard enchaîné, etc. !

Cette enquête avait pour objectif, tout comme l'ensemble des différents volets de notre campagne sur les perturbateurs endocriniens, d'alerter sur l'exposition des populations à ces substances et ainsi inciter les décideurs à agir pour réduire cette exposition.

Et après ? Nous direz-vous. Eh bien :

- **Plusieurs marques et distributeurs produisant ou vendant les mueslis analysés nous ont déjà contactés pour échanger.** Nous ne manquerons pas de leur faire passer nos demandes et notre objectif : tendre, le plus tôt possible, à la fin de l'exposition des consommateurs aux pesticides perturbateurs endocriniens. Nous vous tiendrons bien sûr informés.

- De plus les résultats de cette enquête et l'action de certains élus nationaux ont eu pour effet une annonce très intéressante de Mme Marisol Touraine, ministre de la Santé. Suite à une question posée par le Sénateur écologiste Joël Labbé pour le compte du groupe



écologiste, **la ministre a déclaré qu'il fallait d'une part limiter l'exposition des populations aux perturbateurs endocriniens, et d'autre part une limite globale pour tous les pesticides présents dans les aliments** (les 3 ministères concernés: santé, agriculture et environnement ont saisi l'ANSES – l'Agence en charge de ces questions – sur ce sujet)! Cela est important car, cette limite – pour un mélange de pesticides – existe pour l'eau de boisson mais pas pour les aliments ! Cette limite pourrait inciter les professionnels à faire évoluer positivement leurs pratiques et limiter les expositions des consommateurs.

Bien sûr il va falloir suivre la manière dont cette limite sera fixée, voir comment se feront les contrôles, évaluer quelles sanctions seront alors données en cas de dépassements, etc. Mais on avance ! Et comptez sur nous pour maintenir la pression !

CETA : signature des États membres après de nombreux désaccords

Après bien des péripéties, et retardé par des désaccords internes à la Belgique, le traité de libre-échange commercial CETA entre l'Union européenne et le Canada a été signé dimanche 30 octobre à Bruxelles.

Il va maintenant devoir être approuvé par le parlement

européen. Cela permettra une mise en oeuvre partielle et provisoire du traité dès début 2017. Les Parlements nationaux et régionaux des pays de l'Union doivent ensuite le ratifier.

Pour cette étape, rien n'est gagné, car le CETA pose problème avec la Constitution de plusieurs pays, notamment la France. Par exemple, le Traité CETA ne mentionne pas le principe de précaution, alors qu'il a été introduit dans notre Constitution en 2005. **Cette étape pourrait prendre plusieurs années, voir bloquer le traité complètement. Mais en attendant, son application provisoire débutera dès février 2017 !**

Le compromis belge leur a permis d'obtenir malgré tout quelques (faibles) garanties, dont la vérification de la conformité d'un tribunal arbitral avec le droit européen. Ce point est crucial : le tribunal arbitral, très contesté, est chargé de trancher dans d'éventuels conflits entre

négociateurs. Il renforcerait le poids des multinationales et donc des lobbies, interférant avec les États. Malgré tout, la substance du Traité n'a pratiquement pas changé.

L'épisode Belge marque cependant un tournant : les négociations futures seront regardées à travers le prisme de la contestation belge qui pourra faire des émules. La Belgique est loin d'être un cas isolé, des millions de personnes, citoyens, experts, parlementaires, élus locaux expriment les mêmes inquiétudes et critiques depuis la divulgation publique de la première version du texte du traité.

Trois jours au Tribunal International Monsanto



Crédits photo : Guillaume Bodin



Guillaume Bodin

Elsa, bénévole à Générations Futures, était présente au tribunal Monsanto. Elle nous raconte comment se sont déroulés ces trois jours hors du commun.

Générations futures, membre du comité d'organisation, était présente au Tribunal sur Monsanto, qui s'est tenu du 14 au 16 octobre 2016 à la Haye et a rassemblé plus de 700 participants.

Lors de ce tribunal citoyen d'envergure internationale, la parole a été donnée à une trentaine de témoins du monde entier venus relater des cas non seulement d'intoxications et de malformations de nouveau-nés liés à l'utilisation de pesticides, mais aussi de pose de brevets sur les semences, d'endettement de petits agriculteurs et de pressions sur les autorités nationales, agriculteurs et scientifiques par des firmes comme Monsanto.

Pour se prononcer sur la légalité des actions de Monsanto, les juges composant le tribunal prendront appui sur le droit existant, notamment les « Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme », approuvés en 2011 par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies. **Ce tribunal va également contribuer à la réflexion en cours sur l'introduction dans le droit pénal international du crime d'écocide.**

Lors de la conférence de presse d'ouverture du Tribunal vendredi 14 octobre, il avait été rappelé que l'absence à cet événement de représentants de Monsanto, pourtant invités, n'était pas de nature à limiter la portée des témoignages recueillis et des questions de droit posées par le Tribunal.

En parallèle, se déroulait également à La Haye l'Assemblée des peuples, au cours de laquelle agriculteurs et ONG ont planché sur l'interdiction des OGM, des pesticides, sur le libre accès aux semences et sur les droits des paysans.

François Veillerette, porte-parole de Générations futures, président du Pesticide Action Network Europe et membre du comité d'organisation du Tribunal, a appelé lors de la conférence de lancement à se battre ensemble pour protéger la population contre les produits chimiques et à promouvoir une agriculture meilleure permettant de protéger notre environnement et notre santé.

Les juges devraient rendre un avis d'ici le 10 décembre, journée internationale des droits humains.

Pétition : Demandons aux candidat(e)s à l'élection présidentielle de protéger nos enfants des pollutions

Selon un sondage exclusif réalisé par l'IFOP en septembre dernier pour Générations Futures, association membre du Rassemblement pour la Planète, 90% des personnes interrogées se disent favorables à la mise en place de réglementations visant à réduire l'exposition des enfants à la pollution chimique, dont les pesticides, les perturbateurs endocriniens et les métaux lourds !

Les enfants sont exposés à des centaines de substances dangereuses polluantes, dès leur vie fœtale et durant toute leur croissance (pesticides, produits chimiques perturbateurs endocriniens, champs électromagnétiques, nanoparticules...). Cette contamination chronique fait partie des causes de maladies qui frappent ces enfants dès leur plus jeune âge. De nombreux scientifiques et professionnels de santé et dans le monde l'affirment : l'exposition à ces substances toxiques compromet l'état de santé de nos enfants et menace même leur capacité de reproduction future. Pas de doute, il est urgent de réduire l'exposition des femmes enceintes et des jeunes à ces pollutions.

Comme notre sondage l'a montré, les Françaises et les Français reconnaissent l'importance de cette protection des enfants par rapport aux produits chimiques toxiques.



Nous encourageons les futurs responsables que sont les candidat(e)s aux prochaines élections à s'engager clairement pour la mise en place de telles politiques de préservation de la santé des citoyens.

C'est ce que nous demandons et attendons des futur(e)s élu(e)s ! En signant cette pétition, faites-leur savoir que pour vous la protection de nos enfants des pollutions diverses et multiples est une priorité !

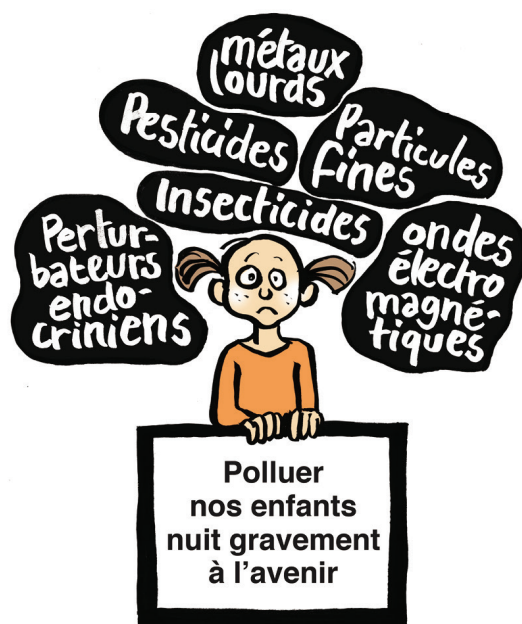
Ecologie sans frontières, Générations Futures, Quartiers sans frontières, Respire, Robins des toits, WECF

Signez la pétition : <http://bit.ly/petition-pollution>

Un nouveau site internet et un nouveau logo et des stickers pour Générations Futures !

Générations Futures voit sa communication évoluer avec un nouveau site Internet, qui fera la belle part à nos fréquentes actualités tout **en rendant son contenu plus lisible et accessible**. Les pages "relais locaux" seront également mieux mises en valeur sur ce futur site, dès notre page d'accueil. Générations Futures va également avoir un nouveau logo, plus représentatif de nos actions.

Nous avons également produit des stickers (visuel ci-contre), dont les illustrations ont été réalisées par Claire Robert, qui a également réalisé les dessins de notre brochure "Pesticide et santé". **N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez en acheter** (0,5 € l'unité + frais de ports).



www.generations-futures.fr

générations
FUTURES

RASSEMBLEMENT
POUR LA PLANÈTE

12ème SPAP : Plus que jamais, montrons que les alternatives aux pesticides existent !

Du 20 au 30 mars prochain aura lieu dans toute la France et à l'étranger la 12ème Semaine pour les alternatives aux pesticides.

A quelques semaines des élections présidentielles et quelques mois des législatives, il sera primordial de montrer l'existence et la viabilité des alternatives aux pesticides à tous les niveaux afin de pousser nos décideurs et futurs décideurs à s'engager en faveur de la protection des générations futures.

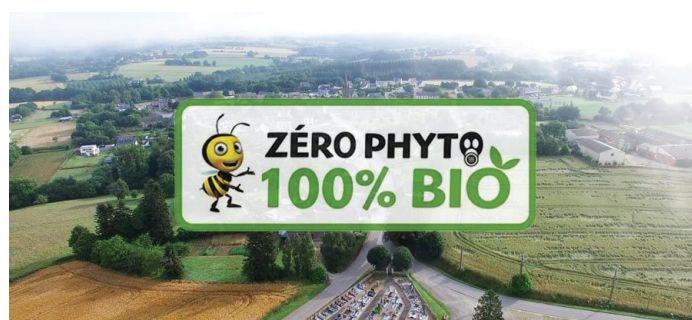
Agriculture biologique, alimentation, jardinage au naturel, zéro phyto dans les villes, préservation de la biodiversité, bio dans les cantines, eau...autant de thèmes possibles d'aborder en organisant vos événements et/ou en rejoignant l'un des nombreux événements (conférences, ateliers, ciné-débat, formations, marchés bio...) qui seront au programme tout au long de ces dix jours.

L'affiche est en cours de préparation et les inscriptions des événements pourront se faire dès le mois de janvier.



Notez bien les dates et n'hésitez pas à aller faire un tour sur le site Internet de l'événement qui vient d'ailleurs de se refaire une petite beauté ! Idées d'événements, informations, programme, outils de communication seront disponibles au fur et à mesure : www.semaine-sans-pesticides.fr

0 phyto 100% bio bientôt au cinéma grâce à vous !



Un film en partenariat avec  

En octobre dernier nous lançons, avec Agir pour l'environnement, Bio consom'acteurs et le réalisateur de films indépendants Guillaume Bodin, une campagne de financement participatif pour nous aider à produire et diffuser le film « 0 phyto 100% bio » qui expose des solutions concrètes pour des villes sans pesticides et des cantines bio.

0phyto 100% bio : un film citoyen et outil de débat public

Depuis plus d'un an, Guillaume Bodin sillonne la France en quête d'images de communes et de paroles d'élus locaux, de techniciens, d'ingénieurs, de cuisiniers qui relèvent leurs manches pour faire émerger des solutions alternatives afin de supprimer les pesticides dans les espaces communaux et/ou introduire des repas bio en restauration collective. Mouans-Sartoux, Barjac, Grande-Synthe, Miramas, Versailles, Laurenan ou encore Langouët : des communes de toutes tailles qui, grâce à la volonté des acteurs locaux, ont des histoires concrètes à raconter quant à leurs pratiques exemplaires.

Ce sont les histoires de ces précurseurs qui vous seront racontées avec ce film.

C'est grâce au **soutien de plus de 910 contributeurs** (dont vous faites peut-être partie) que nous avons reçu **plus de 45 300€*** et allons ainsi pouvoir faire vivre ce film partout en France et profiter de cet outil incomparable pour susciter le débat. Des avant-premières auront d'ailleurs lieu pendant la Semaine pour les alternatives aux pesticides du 20 au 30 mars prochain et au-delà.

En attendant, merci beaucoup à toutes et à tous pour vos contributions, votre diffusion et votre soutien ! « 0phyto 100% bio » est aussi votre film, n'hésitez pas à vous en saisir une fois qu'il sera disponible !

Pour en savoir plus sur le film : <http://0phyto-100pour100bio.weebly.com/le-film.html>

** Chiffres non définitifs, la collecte n'était pas terminée lors du bouclage de cette lettre.*

Le mot de Jean-Paul, relais local en région Lyonnaise

Investi depuis plusieurs années dans les réseaux de protection de l'environnement et de développement de l'Agriculture Biologique, je me suis porté candidat pour devenir Relais local de la région lyonnaise. J'appréciais déjà l'action efficace, mais souvent méconnue, de Générations Futures pour un monde plus sain, aussi j'ai tout de suite adhéré à l'idée de Relais locaux pouvant démultiplier la reconnaissance et les actions de l'association.



A Lyon, nous avons eu la chance de pouvoir débiter en février 2016 au salon Primevère, belle vitrine de l'écologie de la région, avec une conférence de François Veillerette très suivie. La liste de diffusion du relais s'est remplie aussitôt, elle atteint maintenant plus de 170 personnes. Toutes ne sont pas engagées avec la même intensité, mais une vingtaine d'entre elles ont déjà participé à une ou plusieurs actions du relais : tenue de stands sur les marchés, dans les biocoops, conférences, rencontres conviviales pour bâtir un programme d'actions...

La région lyonnaise est vaste, les domaines d'action sont nombreux (sensibilisation du grand public, interpellation des élus, des agriculteurs, des médecins, de la presse). **Nos projets consistent plutôt à travailler par petits groupes d'action sur les sujets qui nous semblent prioritaires** ou... opportuns. C'est ainsi qu'un groupe prépare une action auprès d'élus et d'agriculteurs de l'Ouest lyonnais, zone très impactée par les pesticides liés aux vergers et vignobles (nous sommes d'ailleurs très peînés par le nombre important de victimes riveraines que nous découvrons mais qui restent souvent isolées). Un groupe, composé essentiellement de jeunes mamans motivées, se forme, avec l'organisation locale de développement de l'AB, à sensibiliser les gérants de cantines scolaires et les parents pour développer les repas bio à l'école et au collège, un autre est en constitution pour organiser un ciné-débat sur le thème « Santé et pesticides, tous concernés ! »...

Plus tard, **nous constituerons de petits groupes locaux pour agir au plus près du terrain**, comme dans le Beaujolais, l'Ain, au Nord-Isère et bien entendu sur la Métropole de Lyon.

Le relais a aussi déposé un dossier de **demande d'adhésion à la Maison de l'Environnement de Lyon**. Cette structure regroupe un grand nombre d'associations agissant pour l'environnement et la santé : nous y avons donc toute notre place et pourrions ainsi bénéficier du réseau de la Maison.

Bien sûr, des difficultés existent : nous nous apercevons que nous touchons la plupart du temps des personnes déjà bien informées et motivées : comment aller chercher celles qui n'ont pas suffisamment conscience des dangers que font courir les polluants chimiques à leur santé et à celle de leurs enfants ? Les membres du Groupe local sont souvent des militants déjà bien engagés dans d'autres structures et disposent donc de peu de temps... Malgré ces problèmes, notre détermination et notre envie d'aller de l'avant est intacte ! **N'hésitez donc pas à rejoindre le relais local lyonnais afin de peser, dans une joyeuse convivialité, pour un environnement plus sain !**

Contact : lyon@generations-futures.fr
<http://generations-futures.fr/relais-locaux/lyon/>

De nouveaux relais locaux à Tours et à Angoulême !

Générations Futures a accueilli cet été un nouveau relais local à Tours, et en octobre un nouveau relais local à Angoulême.

N'hésitez pas à les contacter pour vous proposer comme bénévole, ou pour vous renseigner sur leurs prochaines actions !



Rétrospective sur 2016 : une année riche en actions

Cette année 2016 a été marquée par de nombreuses actions de Générations Futures et plusieurs avancées importantes dans la législation sur les pesticides.

Nous avons fait paraître deux rapports, Exppert 6 « des riverains de zones cultivées exposés aux pesticides perturbateurs endocriniens chez eux, tout au long de l'année » et Exppert 7 « les pesticides perturbateurs endocriniens dans des mueslis ». Ils ont été repris dans tous les principaux médias. Nous avons contribué au documentaire de Cash investigation, qui a fait grand bruit, révélant le danger des pesticides pour notre santé et celle de nos enfants.

Notre carte interactive « victimes des pesticides », a été largement diffusé dans les médias, **recensant près de 1000 victimes des pesticides**, qu'il s'agisse de professionnels ou de riverains exposés. A cette action forte s'est ajoutée la pétition pour **demander au ministre de l'Agriculture avec 16 000 signataires de prendre des mesures plus protectrices** pour les salariés exposés et les riverains de zones cultivées avec des pesticides. Le 6 juillet 2016, l'Association Nationale Pommes Poires a obtenu l'abrogation d'un arrêté de 2006 fixant les règles en matière d'utilisation de pesticides. Le Gouvernement avait alors 6 mois pour rendre un nouvel arrêté protecteur. Depuis, nous avons été impliqués dans le processus de concertation, et nous avons interpellé à de multiples reprises les différents ministères impliqués dans la réécriture de ce texte, actuellement en cours. [Voir l'article p2 "Arrêté 2006 : L'utilisation des pesticides ne devrait pas se faire au détriment de la santé et de l'environnement"]

Notre combat pour interdire toutes les formulations de pesticides à base de **glyphosate** a contribué à prolonger son autorisation de 18 mois seulement (au lieu des 15 ans initialement proposés) par la Commission européenne.

Devenez un bénévole actif sur les réseaux sociaux !

Vous avez un compte Facebook et/ou Twitter ? Vous êtes à l'aise sur les réseaux sociaux et vous souhaitez soutenir Générations Futures ? Découvrez comment nous aider et devenir un bénévole actif sur les réseaux sociaux en 3 temps !

1) Aimez notre page et suivez-nous sur :

- Twitter : twitter.com/genefutures
- Facebook : www.facebook.com/GenerationsFutures

2) Partagez régulièrement notre contenu

3) Vous voulez aller plus loin pour nous aider ?

Envoyez un mail à Manon (adherent@generations-futures.fr) en indiquant que vous voulez être un bénévole "réseaux sociaux" qui vous enverra, avant nos grandes actions, des tweets et de post facebook à partager sans modération !



Nous nous sommes également impliqués dans la lutte contre les **néonicotinoïdes**, dont l'Assemblée Nationale a finalement voté l'interdiction au 1er septembre 2018 (soit encore 2 années d'utilisation) mais en prévoyant une dérogation de portée générale jusqu'en 2020.

Plus d'un millier d'évènements ont été organisés pour la 11ème édition de la Semaine pour les alternatives aux pesticides, dans plus d'une quinzaine de pays. A cette occasion, Générations Futures a lancé, en partenariat avec la mutuelle familiale, le prix « De la santé dans nos paniers », qui a récompensé deux projets de terrain permettant une alimentation saine et accessible.

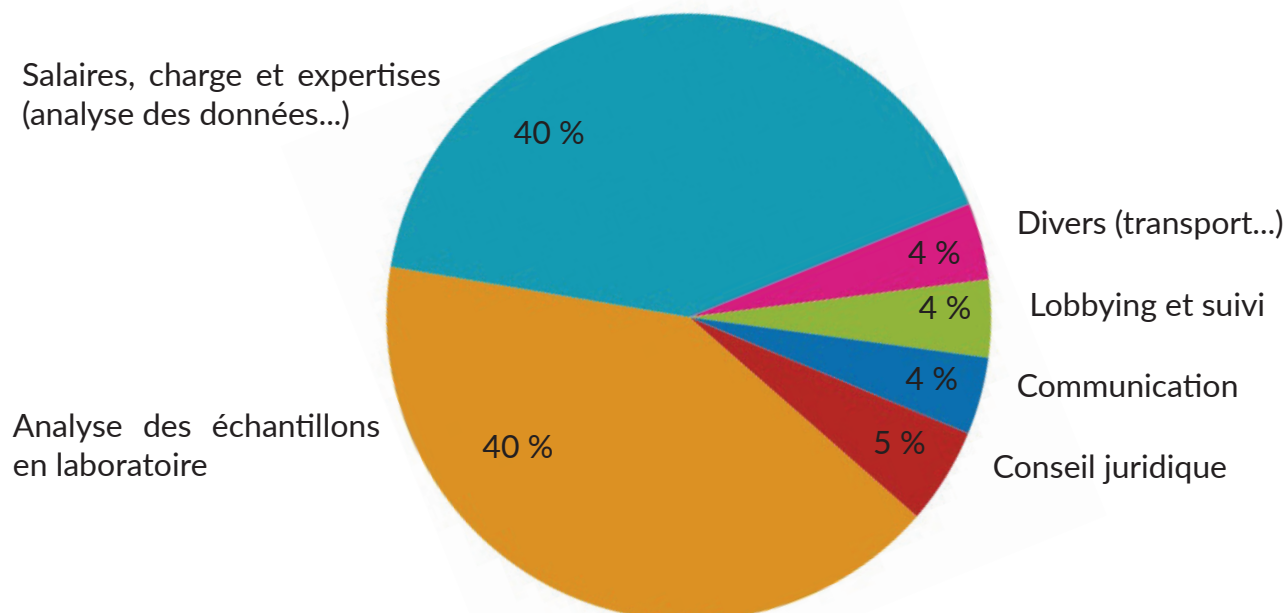
Au niveau local, nous sommes fiers de pouvoir **compter sur 13 relais locaux, très actifs et investis** dans leurs missions depuis leur lancement, il y a un an. Ils ont réalisé plus de 70 évènements et comptent près de 200 bénévoles actifs au total ! Au niveau international, nous avons fait partie du comité d'organisation du **tribunal international Monsanto**, qui a eu lieu à La Haye du 14 au 16 octobre 2016.

Nous finissons cette année en beauté en **co-produisant le film de Guillaume Bodin « 0 phyto, 100% bio »** qui met en lumière des villes qui introduisent la bio dans les cantines scolaires et qui choisissent les alternatives aux pesticides plutôt que de pulvériser des produits toxiques.



A quoi servent vos dons ?

Une étude EXPPERT nous coûte en moyenne 25 000€. Voici, en exemple, une décomposition du financement de notre dernière étude EXPPERT 7 "Des pesticides perturbateurs endocriniens dans des mueslis", pour vous montrer où vont vos dons.



générations
FUTURES

Bulletin d'adhésion

Mme / M / Couple¹ : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Tel : _____ Email : _____

- ☐ Adhésion bas revenus : 10€
- ☐ Adhésion de base : 25€
- ☐ Adhésion de soutien : 50€
- ☐ Adhésion d'aide : ____€
- ☐ Je fais un don libre de : ____€

- ☐ Je souhaite devenir bénévole
- ☐ Je souhaite être inscrit à la newsletter

Coupon à retourner à :
Générations Futures,
179 rue Lafayette
75010 Paris

¹ une adhésion couple à 50€ donne 2 adhérents

Générations Futures, association loi 1901 sans but lucratif, agréée par le Ministère de l'écologie, est habilitée à éditer des reçus fiscaux. Lorsque vous adhérez, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66% : **pour 100€ de soutien, vous ne payez que 34€ !**

Si vous souhaitez soutenir notre travail, vous pouvez faire un **don mensuel** du montant que vous voulez via Hello Asso : <http://www.helloasso.com/don/associations/gf#don-mensuel>

Agenda

6-7 décembre

Comité de décision sur les critères PE à la Commission européenne

8 décembre

Intervention de François Veillerette avec José Bové au parlement européen sur les victimes des pesticides

19 janvier

Assises de l'alimentation avec la Confédération Paysanne

Mars

Avant-premières du film Ophyto 100% bio dans plusieurs villes de France

3-5 mars

Salon Primevère avec le relais local de Lyon

20 -30 mars

Semaine pour les alternatives aux pesticides